



**LA GOUTELLE**

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 MARS 2019**

### Etaient présents :

- Frédéric SABY, Maire
- Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- André FOURNIER, 3ème adjoint
- Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- Mickaël BESSERVE
- Dominique FOURNIER
- Jean-François MARCHEIX
- Christelle MONNET
- Josiane MOUTARDE
- Franck PERE
- Mathieu THOMAS
- Roland VIALIS

### Etaient excusés:

- Odile CHOMETTE, pouvoir à Frédéric SABY
- Frédéric DUGOUT, pouvoir à Mickaël BESSERVE
- Damian WALSH, pouvoir à Jean-François MARCHEIX

### Etait invitée :

↳ Laurie CHEFDEVILLE

### Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2018
3. Présentation du projet de la nouvelle station d'épuration par EGIS-Eau
4. Acquisition foncière dans le cadre du projet de la nouvelle station d'épuration
5. Délégation de l'acquisition foncière pour la nouvelle station d'épuration à l'EPF-SMAF
6. Evolution des tarifs de la taxe d'assainissement collectif
7. Nouveaux statuts de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans – Compétence Eau et Assainissement
8. Programmation FIC 2019-2021
9. FIC 2019
10. Avenant contrat maîtrise d'œuvre projet logements ancien presbytère
11. Questions diverses

La séance débute à 20h06.

- Nomination d'une secrétaire. de séance : Josiane MOUTARDE

### **1. Validation de l'ordre du jour**

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote.

Vote : 15 voix pour

## **2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2018**

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2018 est soumise au vote.

Vote : 15 voix pour

## **3. Présentation du projet de la nouvelle station d'épuration par EGIS-Eau**

Mme SUDRE de la société EGIS-Eau présente à l'assemblée les différentes possibilités de réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Tout d'abord, elle rappelle les conclusions de l'étude réalisée en 2014 :

- ↳ Des ouvrages très dégradés par le temps (station mise en service en 1981)
- ↳ Un équipement sous dimensionné construit pour 300 équivalent/habitants (416 habitants raccordés actuellement)
- ↳ Des infiltrations importantes d'eaux claires parasites

Ensuite, elle présente quatre installations existantes (photos et explications) :

1. Filtres plantés de roseaux
2. Lits bactériens
3. Disques biologiques
4. Boues activées en aération prolongée

Mme SUDRE considère que la solution n°1 « Filtres plantés de roseaux » serait la mieux adaptée à notre situation tout en étant la moins onéreuse, en sachant que cette solution nécessite toutefois une surface importante pour son implantation (environ 5 320 m<sup>2</sup>).

En fonction des données de l'évolution démographique prévue par l'INSEE pour La Goutelle, des projets communaux en cours (MARPA, ZA La Fayolle et raccordement du Montôt) ainsi que de la progression de l'urbanisme envisagée dans le projet de PLU, EGIS-Eau estime que la future station devra être dimensionnée pour 560 équivalent/habitants.

A savoir qu'une station surdimensionnée ne fonctionnerait pas correctement.

Mme SUDRE termine son intervention à 21h08 avec les remerciements des élus pour les explications apportées et précieuses pour les décisions à venir.

## **4. Acquisition foncière dans le cadre du projet de la nouvelle station d'épuration**

Avant toutes démarches concernant la réalisation de la nouvelle station d'épuration (consultation des entreprises, demande de financement, subventions...), il est nécessaire de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AN 162 et AN 101.

Le propriétaire a été reçu en mairie afin de lui exposer le projet avant d'engager les formalités qui s'imposent.

Le maire propose de valider le lancement de l'acquisition foncière de ces 2 parcelles.

Vote : 15 voix pour

#### **5. Délégation de l'acquisition foncière pour la nouvelle station d'épuration à l'EPF-SMAF**

Le maire demande l'autorisation au conseil de donner délégation à l'Etablissement Public Foncier-SMAF Auvergne afin de négocier et de faire les démarches nécessaires auprès du propriétaire pour l'acquisition à l'amiable des parcelles AN 162 et AN 101.

Vote : 15 voix pour.

#### **6. Evolution des tarifs de la taxe d'assainissement collectif**

La commission Assainissement s'est réunie et a étudié le tableau de simulation d'augmentation de la taxe d'assainissement fourni par la SAUR.

Cette taxe, qui n'a pas augmenté depuis 2004, contribue au financement du fonctionnement du réseau d'assainissement.

Après réflexion, elle propose une augmentation de 3 % de la taxe.

L'augmentation proposée sera d'environ 2 € par an et par abonné.

Il est rappelé que cette taxe n'est payée que par les abonnés au réseau d'eau potable raccordés à la station d'épuration (donc ceux du bourg) avec les factures d'eau.

Le maire propose de valider l'augmentation proposée par la commission.

Vote : 13 voix pour  
2 voix contre

#### **7. Nouveaux statuts de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans – Compétence Eau et Assainissement**

A la demande des services de l'Etat, une mise en conformité des statuts de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans est nécessaire.

Ces nouveaux statuts ont déjà été approuvés lors du conseil communautaire du 28/11/2018 de Lastic.

Le maire propose d'adopter la modification des statuts.

Vote : 15 voix pour

#### **8. Programmation FIC 2019-2021**

Un prévisionnel de demande de Fond d'Intervention Communal du Conseil Départemental pour les années 2019/2020/2021 doit être établi.

Le taux d'intervention pour notre commune a baissé. Il est désormais de 20% et ne bénéficie plus de coefficient de majoration.

La commission Finances a estimé une programmation précise pour l'année 2019 et un estimatif de travaux Voiries pour les années 2020 et 2021 qui reste toutefois sans aucun engagement.

Le maire propose de valider la programmation ci-dessous.

- ✓ 2019 :  
Divers travaux : 3 439,10€ de subvention
- ✓ 2020 :  
Programme de voirie : 12 000€ de subvention
- ✓ 2021 :  
Programme de voirie : 12 000€ de subvention

Vote : 15 voix pour

## **9. FIC 2019**

Il est proposé de valider les demandes de subventions FIC pour l'année 2019 soit :

- Remplacement du chauffage de l'église – coût 11 593,01€ HT  
↳ Subvention sollicitée : 2 318,60€
  - Mise aux normes accessibilité de la garderie – coût 3 222,50€ HT  
↳ Subvention sollicitée : 644,50€
  - Remplacement de la croix vers la bascule – coût 2 380€ HT  
↳ Subvention sollicitée : 476€
- ⇒ Soit au total : 3 439,10€

Vote : 15 voix pour

## **10. Avenant contrat maîtrise d'œuvre projet logements ancien presbytère**

Le maire rappelle que le projet initial de logements et de nouvelle mairie dans l'ancien presbytère a été modifié en 2 phases en raison des difficultés financières de la commune et de l'absence de subvention (DETR) pour le projet global.

Compte tenu de ces changements, il convient désormais de les contractualiser avec le cabinet Kyriel en charge de la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un avenant au contrat initial.

Les 2 phases sont :

- ↳ Phase 1 : travaux concernant la partie logements à réaliser au cours de l'année 2019

- ↳ Phase 2 : travaux d'extension du bâtiment en vue d'accueillir les locaux de la nouvelle mairie remis à une date ultérieure sans garantie de réalisation

Au vu de ces éléments, seront compris dans la phase 1 les honoraires du cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux portant sur la partie logements et la partie agrandissement réalisés antérieurement.

Le montant initial était de 47 000€ HT et a été ramené à 28 675€ HT, sachant qu'une somme de 15 544€ a déjà été versée.

Le coût phase 1 prévisionnel des investissements au stade APD est le suivant :

Travaux	131 000€
MDO	28 675€
Assistance administrative	2 750€
Coordination SPS	875€
<b>Total HT</b>	<b>163 300€</b>

Pour rappel, le plan de financement prévisionnel déjà validé pour ce projet est le suivant :

<b>DETR</b>	<b>45 300€</b>
<b>Conseil Régional</b>	<b>22 598€</b>
Participation communale	95 402€

Le maire propose :

- ↳ De valider le phasage du programme
- ↳ De l'autoriser à organiser la consultation des entreprises
- ↳ De l'autoriser à signer un avenant avec le cabinet d'architecte indiquant le montant des honoraires réajustés et le nouveau calendrier d'exécution

Vote : 15 voix pour

## **11. Questions diverses**

- Le maire informe le conseil municipal que la réunion pour le vote du budget communal aura lieu le 26 mars 2019 (heure à définir).
- Une réunion est prévue avec les habitants du village des Piquets et les membres du SIAEP concernant la rénovation des réseaux d'eau potable, travaux à charge du SIAEP.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h19.

La secrétaire

Le maire